



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2015**

Conseillers présents : MM DEGASPERI Pascal FROGET Alain ; GIRARD Joris ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ; MMES DELORME Christine ; DURAND Odile ; HARDON Jacqueline ; PIERROT Céline ; PINET Françoise ;

Absents représentés : Mr BRETON Christian (pouvoir à Françoise PINET) ; LOMBARD Yannick (pouvoir à Sébastien SIMION) ; Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Christine DELORME) ; Julie GAY-PARA (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2015 est adopté à la majorité (14 pour, un contre).

J.P MENUT a fait connaître qu'il votait contre l'adoption de ce procès-verbal car il ne mentionnait pas avec exactitude ses propositions évoqués au sujet de l'entretien du cimetière.

Christine DELORME est désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2014

COMMUNE :

Report de l'excédent d'investissement : 112 247.24 €

Report de l'excédent de fonctionnement : 661 534.75 €

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Report de l'excédent d'investissement : 18 448.81 €

Report de l'excédent de fonctionnement : 48 506.76 €

CAISSE DES ECOLES :

Report de l'excédent de fonctionnement : 681.74 €

Vote des résultats à l'unanimité des membres présents.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

COMMUNE

Les prévisions des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 348 162.75 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 015 521.99 € équilibrées en recettes d'investissement.

Section fonctionnement : Les propositions des dépenses prennent en compte les dépenses courantes, l'entretien des bâtiments, le recrutement d'un personnel à raison de 28 heures hebdomadaires. Il faut noter cette année une hausse du poste entretien de la voirie car les travaux effectués fin 2014 ont été réglés début 2015. Concernant les recettes de fonctionnement elles intègrent le report de l'excédent antérieur, le produit de la fiscalité, les locations des immeubles et les dotations de l'Etat.

A.FROGET demande si la commune perçoit une location de la communauté de communes.

Madame le maire lui répond que les locaux sont mis gracieusement à leur disposition.

Section investissement : les propositions des dépenses concernent notamment l'acquisition de matériel pour l'école et pour les services techniques, les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, la création d'un local à la MJC. De plus, des crédits ont été inscrits pour la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village. Dans l'attente de la réponse aux demandes de financement pour cette opération aucune subvention n'est inscrite en recette au budget primitif.

Le budget primitif de la commune est adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les prévisions des dépenses s'élèvent à 163 393.76 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 376 481.81 € équilibrées en recettes d'investissement.

Comme chaque année, il est prévu des crédits pour l'entretien des réseaux. Les tarifs fixés par la commune pour l'année 2015 ont été modifiés fin 2014.

Deux opérations sont inscrites en investissement : la poursuite du schéma d'alimentation en eau potable, la réfection du réseau de St Apôtre et la construction de la nouvelle station d'épuration et les travaux d'élimination des eaux claires. Les travaux devraient débutés en juillet.

Le budget primitif de l'eau et l'assainissement est adopté à l'unanimité.

CAISSE DES ECOLES

Les prévisions des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 249.74 équilibrées par la reprise de l'excédent et par le versement de la subvention du budget de la commune.

Les prévisions de dépense intègre la participation de la commune pour la sortie en vélo organisée par l'équipe enseignante.

A ce sujet J. GIRARD interpelle le conseil sur la prévision de cette dépense. Il précise qu'il avait fait remarquer la faible participation financière des familles pour cette sortie. Madame le Maire en accord avec ses propos lui suggère de prendre contact avec l'enseignant responsable afin de connaître exactement le montant de cette participation.

Le budget primitif de la caisse des écoles est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le budget a été présenté sans hausse de la fiscalité. Les taux restent identiques à savoir :

Taxe habitation, 8.16 %, Taxe foncière bâti , 16.72 %, Taxe foncière non bâti, 126.05 %.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les montants votés au budget sont identiques à ceux de 2014 pour chaque association. Seule une augmentation est proposée à l'association Entre Ciel et Buëch qui propose cette année une manifestation sur deux jours au Chevalet.

Madame le Maire souligne que les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant entre autre un bilan des activités et un bilan financier.

Accord des conseillers ; Délibération à prendre

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Depuis plusieurs années la commune participe à ce fonds qui permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières liées au logement. Pour cette année le montant demandé est de 294.70 €. La participation est fixée à 0.35 € par le nombre d'habitants.

Accord à l'unanimité - Délibération et convention à prendre.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Madame le maire informe le conseil que la commune a sollicité deux organismes bancaires, à ce jour une seule proposition est parvenue en mairie. Madame le maire propose donc de retirer ce sujet de l'ordre du jour, ce point sera abordé lors d'une prochaine séance. Accord du conseil.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A RAISON DE 28 HEURES HEBDOMADAIRES

La délibération doit indiquer exactement le grade auquel appartient l'agent recruté.

Délibération à prendre dans ce sens.

La commission municipale chargée du personnel a reçu le mardi 7 avril les candidats retenus pour une pré-sélection. Elle a donné un avis favorable à la candidature de Madame Céline MOURRE .

CONVENTION A PASSER AVEC LE SYME 05 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD1075 ET DU PEYSSIER

Au regard des coûts proposés par le SYME05 il avait été décidé lors du dernier conseil d'attendre la préparation du budget prévisionnel afin d'examiner si ces dépenses pouvaient être prises en compte.

Pour rappel le programme environnement (partie de la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la traversée du village) s'élève à 27 574.50 €. Le SYME05 propose également de sécuriser la partie du Peyssier (du pont sous la voie ferrée jusqu'à l'habitation de Mr GUIRAMAND) en profitant des tranchées existantes réalisées pour le réseau d'alimentation de la centrale solaire du chevalet. Le coût de ce programme se monte à 62 586.18 €.

Après un tour de table les conseillers, à l'unanimité sont favorables au programme environnement. Par contre, au regard du coût, ils ne souhaitent pas acter la convention concernant le programme sécurisation qui ne présente pas de caractère urgent.

Convention à passer avec le SYME05 pour le programme environnement et délibération à prendre.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°2 : désignation des opérations dans les emplacements réservés n° 11 et 12 (omission du terme « petite enfance »). Ce dossier a été mis à la disposition du public du 26 janvier 2015 au 27 février 2015. Aucune observation.

Accord du conseil qui approuve cette modification- Délibération à prendre

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Madame le maire propose de prendre l'attache des services du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) qui peut nous accompagner dans le recrutement du bureau d'étude (réunion avec les personnes publiques associées, rédaction d'un cahier des charges adapté à la commune, ouverture des plis, analyse des offres...). La participation financière de la commune serait de l'ordre de 1 000 € à 2 000 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Modification simplifiée n° 3 : au regard du document certains points doivent être corrigés comme certains articles dans le règlement et la prise en compte de la loi ALLUR avec la disparition des COS et des surfaces minimales.

Accord du conseil pour lancer une procédure de modification du PLU – Délibération à prendre

Avis à faire paraître dans un journal et mise à disposition d'un registre des observations du public.

PROJET DE PRE ETUDE SUR LA REALISATION D'UNE OU DEUX RESERVES COLLINAIRES SUR LE PLATEAU DES EGAUX

Le conseil municipal s'était engagé à délibérer sur ce projet. Madame le maire rappelle que le vote pour la pré-étude n'engage pas la commune à céder les parcelles. Elle propose de voter à bulletin secret.

Accord de tous les membres présents.

Résultats : contre 10 - pour 5

Délibération à prendre dans ce sens.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE

La convention qui lie la commune au laboratoire départemental doit être modifiée. Le service vétérinaire vient en principe deux fois par an à la cantine scolaire pour analyser, soit les couverts, saladiers, plans de travail. La commission du conseil général a délibéré sur l'actualisation des tarifs qui prend effet au 1^{er} mars.

Accord du conseil - Délibération et convention à signer.

COURRIER DE MONSIEUR UBEAUD QUI SOUHAITE ACQUERIR UNE PARCELLE COMMUNALE

Il souhaite acquérir la parcelle de terrain en partie recouverte par sa terrasse où il gare son véhicule. Il rappelle au conseil que sous la mandature de M. René BLANC, dans le cadre de l'aménagement de la place des Aires, il avait cédé gratuitement une portion parcelle à la commune. Madame le maire précise que cette cession n'a pas fait l'objet d'un acte notarié.

A. FROGET informe qu'il s'est rendu sur place et que la demande de M. UBEAUD justifiée.

J. HARDON souligne que cette petite parcelle permet aussi à certains riverains de se garer au plus près de leur habitation.

Après un tour de table, il est décidé, à la majorité des membres présents, de ne pas donner une suite favorable à sa demande.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CIAS

Le centre social a été transféré au CIAS depuis le 1^{er} avril. Les conventions de mise à disposition de locaux et de personnel proposées par le CIAS sont identiques à celles du centre social. Ces conventions sont effectives jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Madame le maire indique qu'une évaluation des activités périscolaires point sur les TAP sera effectuée à la fin du mois de juin.

Accord des conseillers - Délibération qui autorise le maire à signer ces conventions.

QUESTIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DE LA RD1075 (2EME TRANCHE)

L'Etat, au titre de la DETR, a octroyé une subvention de 93 925 €. La commune est toujours en attente des réponses de financement auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

TOUR DE FRANCE

A l'occasion de la 16^{ème} étape le tour de France passera à Aspres le lundi 20 juillet 2015 de 14 heures à 16 heures. Organisation de la journée à prévoir.

ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Le centre de gestion a mandaté un architecte pour élaborer des plans d'aménagement au 1^{er} étage de la mairie. Les propositions d'agencement des toilettes handicapées font l'objet de remarques. Contact sera pris avec l'architecte.

P. DEGASPERI fait part de la demande des jeunes du village qui souhaiteraient avoir une salle pour se retrouver. Avec R. RICHIARDONE ils sont allés visiter la salle située en-dessous du presbytère, elle pourrait convenir.

Madame le maire propose d'en faire part à l'Abbé FOURNIER, responsable de la paroisse.

La séance est levée 19 h 35.